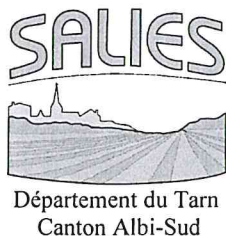


PUBLIÉ LE 10 JUIN 2025



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 081-218102747-20250610-DM2025_1-AR

DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS N°1

Nature : Décision budgétaire

Objet : Mouvement de crédits au sein de la section d'investissement

Le Maire de Saliès,

Vu la délibération du 5 mars 2024 décidant la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que si les crédits n'ont pas été reportés en 2025 pour les travaux de la place principale, il reste cependant un solde d'honoraire à régler pour l'étude qui a été faite par Régis Boulot.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2313/23 : Construction Opération cour d'école 902023171	2 835,00 €	0,00 €		
2313/23 : Opération aménagement espaces publics 902021169	0,00 €	2 835,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	2 835,00	2 835,00		

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : La secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Tarn
- au comptable public assignataire

Fait à Saliès, le 10 JUIN 2025

Le Maire,

Jean-François ROCHEDREUX

